

PRIORITE à l'ECONOMIE

La meilleure stratégie, vis à vis des Khmers rouges, est-elle de les détruire par la force ? Est-elle au contraire d'en passer par leur volonté, c'est à dire de les faire entrer au gouvernement ? Ou bien faut-il combiner pourparlers et combats, c'est à dire le "talk, talk, fight, fight" inventé justement par les guerillas communistes ?

Tout cela a été essayé. On a attaqué à Anlong Veng et à Pailin, on s'est réuni à Pyong Yang et à Phnom-Penh. Sans effet.

Continuer ? Pour la guerre, la limite est financière. On en arrive au curieux expédient qui consiste à détourner certains revenus de l'Etat (les taxes sur les exportations de bois) pour financer la Défense, sans

en aviser le ministre des Finances ni celui des Affaires étrangères, sans l'assentiment de l'Assemblée.

La coalition est écartelée entre deux volontés contradictoires : celle du CPP, combattre les Khmers rouges, les mettre hors-la-loi; et celle du Roi : les faire entrer au gouvernement.

Rien d'étonnant si le gouvernement donne des signes de crispation, avec les pressions sur les journaux, avec l'interdiction faite soudain à certains ministres d'assister à un forum sur la mise hors-la-loi des Khmers rouges.

Il est temps d'oublier un peu les Khmers rouges et de se concentrer sur l'économie, sinon les touristes et les hommes d'affaires iront ailleurs.

PROJET DE LOI SUR LES INVESTISSEMENTS

Si l'on n'est pas lassé par les projets de loi sur les investissements, on prendra connaissance avec intérêt du texte ci-après. C'est celui qui a été rédigé au plus haut niveau par le Conseil de Développement du Cambodge en tenant compte des critiques qui avaient été faites au projet du "Board of Investments" (voir notre numéro 10 p. 3 et A PROPOS dans le présent numéro). C'est le texte ci-après qui va être soumis à l'Assemblée Nationale. Nos lecteurs comprendront que dans ces conditions nous interrompons la publication du projet du Board of Investments (ou "projet Ith Vichit") commencée dans notre numéro 10, pour publier l'intégralité du projet du CDC, officiellement présenté par le ministre des Finances Sam Rainsy le 29 juin.

CHAPITRE I DISPOSITIONS GENERALES

article 1. Cette loi s'applique à tous les projets d'investissements sur le territoire du Cambodge de tous les investisseurs, qu'ils soient cambodgiens ou étrangers.

article 2. Tous les investisseurs sont soumis à cette loi, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales.

CHAPITRE II

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU CAMBODGE

article 3. Le Conseil de Développement du Cambodge (CDC) est un organe compétent et la seule porte d'entrée et de sortie pour ce qui concerne la réhabilitation et le développement, et pour ce qui concerne l'investissement.

Le CDC est l'Etat-major et le représentant du Gouvernement royal pour l'examen et la prise de décisions en ce qui concerne la réhabilitation et le développement et en ce qui concerne l'investissement.

article 4. Le CDC est assisté par deux Comités :

- 1) le Comité de Réhabilitation et de Développement du Cambodge (CRDC);
- 2) le Comité d'Investissement du Cambodge (CIC).

article 5. L'organisation et le fonctionnement du CDC, du Comité de Réhabilitation et de Développement du Cambodge (CRDC) et du Comité d'Investissement du Cambodge (CIC) sont définis par un arrêté.

(Suite page 4)

Attention : le projet de loi publié ici n'est pas la suite du texte publié dans notre numéro 10 : c'est, cette fois, la dernière version du projet de loi sur les investissements, celle qui va être proposée à l'examen de l'Assemblée Nationale.

La croissance en 1994 : "décevante"

Cette année, la croissance sera décevante. On n'atteindra pas, de loin, les 7 à 8 % prévus. Mais il devrait y avoir une forte croissance en 1995, peut-être dès le 4ème trimestre de cette année : ce schéma est celui de M. Sok Hach, Conseiller du ministre de l'Economie et des Finances pour la macro-économie.

Pourquoi ce retard sur les prévisions ? La cause est à rechercher d'abord dans le retard qu'ont pris les dépenses publiques.

Pour les dépenses courantes, pas de problèmes, ou relativement peu. Les salaires des fonctionnaires sortent des caisses de l'Etat dans les délais convenables, en général le 25

(Suite page 7)

A PROPOS ...

investissements

"L'investissement étranger est actuellement gelé" reconnaît un haut fonctionnaire cambodgien bien placé pour le savoir. "Tout le monde attend la sortie, du Code des Investissements, et la clarification de la situation politique".

"Depuis le début de l'année, aucun nouveau projet d'investissement n'a été soumis au gouvernement" observait récemment un conseiller étranger de haut rang dans une note au ministre du Plan M. Chea Chantho.

session

La session parlementaire doit normalement, si l'on s'en tient au règlement interne, s'achever le 7 juillet, pour des vacances de 3 mois. Mais exceptionnellement, vu l'importance et l'urgence des textes à examiner, il est prévu des séances extraordinaires la 3ème semaine de chaque mois. Les séances auront lieu dans la salle Chaktomuk, pendant les travaux effectués dans la salle de l'Assemblée.

Les Commissions chargées d'examiner les textes avant le débat à l'Assemblée continueront à se réunir en permanence. Les deux premiers projets de loi examinés par l'Assemblée devraient concerner l'immigration et les investissements.

9 % !

Si l'impôt sur les bénéfices des sociétés est fixé à 9% comme le prévoit le projet de loi sur les investissements du CDC, il sera moitié plus faible que le plus faible de la région (17,5 % à Hong-Kong, 25 % au Vietnam et à Taiwan, 30 % en Thaïlande, 32 % en Malaisie). De plus, il y aura une exonération de 8 ans à partir de la première année de bénéfices.

délais

Avant le projet de loi sur les investissements, l'Assemblée devrait normalement examiner les projets concernant le statut des fonctionnaires, le fonctionnement du gouvernement, et l'immigration. La loi sur les chambres de commerce ne serait examinée qu'ensuite.

bouillie

Commentaire d'un Conseiller (suite page 4)

L'un des premiers projets de Loi que l'Assemblée Nationale va examiner est celui sur l'immigration.

Tel qu'il est, ce texte suscite bien des critiques, même des inquiétudes. Certains y voient comme un mauvais présage : ne se préparerait-on pas à des expulsions massives de Vietnamiens ?

Le projet de Loi sur l'immigration (qui est plutôt une loi sur les étrangers), distingue 3 catégories :

- les non-immigrants
- les immigrants
- les immigrants investisseurs

Les "non-immigrants"

Ce sont ceux qui ne font que des séjours brefs au Cambodge, auxquels sont joints curieusement les agents consulaires et diplomatiques, les experts internationaux, et leurs familles. Ils devront avoir une autorisation d'entrée préalable, un passeport national avec visa, un certificat sanitaire, ils devront acquitter la taxe de débarquement.

Les "immigrants"

Ce sont les étrangers qui viennent au Cambodge dans l'intention d'y exercer une profession et tous ceux qui n'entrent dans aucune des catégories de "non-immigrants".

Ils doivent, en plus des conditions fixées pour les non-immigrants, :

- avoir démontré leur capacité d'être utile à l'intérêt économique, social, scientifique ou artistique du Royaume du Cambodge;
- avoir déposé à titre de cautionnement une somme suffisante pour couvrir les frais de retour ou de rapatriement éventuel, ainsi que la preuve que le requérant peut vivre par ses propres moyens;
- être en bonnes conditions physiques pour exercer sa profession, reconnues et délivrées par un médecin du pays d'origine du requérant;
- avoir une bonne conduite et moralité certifiées par les autorités compétentes de son pays d'origine;

Le Projet de Loi

SUR

I' IMMIGRATION

- remplir obligatoirement les exigences de la Sécurité Nationale.

article 12 : "Tout étranger, immigrant et non-immigrant, doit, à l'arrivée et au départ, se présenter au poste de contrôle ouvert à l'immigration (...)"

article 13 : "Tout étranger immigrant est tenu, dans les 48 heures de son arrivée, de se présenter soit au service de la police d'immigration de Phnom-Penh, soit au commissariat de la police nationale de la province où il désire s'installer pour y faire une demande de carte de séjour".

article 15 : "Le permis de séjour doit être présenté à toute réquisition des autorités du Royaume. Il peut être retiré aux titulaires qui négligent de se conformer à la réglementation en vigueur sur le séjour des étrangers ou qui cessent d'offrir les garanties requises. En cas de retrait du permis de séjour, l'étranger doit quitter le pays dans un délai de 7 jours (...)"

article 17 : "Les propriétaires, hôteliers, logeurs, doivent dans les 24 heures signaler au service de la police la présence des étrangers immigrants ou non immigrants habitant leur immeuble ou établissement".

article 18 : "L'emploi de la main d'oeuvre étrangère doit être conforme au code du travail. Le ministère de l'Intérieur a le droit d'exercer le contrôle par des visites d'entreprise, compagnies et autres établissements, dans le but de vérifier la carte du travail d'étranger (...)"

Immigrants -investisseurs

article 27 : "Les étrangers qui ont reçu l'autorisation d'investir ainsi que les membres de leur famille immédiate ont le droit de résider en permanence dans le Royaume du Cambodge selon la durée fixée dans l'autorisation d'investir (...)"

"Ils ont le droit de détenir tout document de voyage ou laisser-passer (...)"

pénalités

article 28 : "Tout étranger à qui l'autorisation d'entrée au Cambodge aura été refusée et qui, par fraude ou de toute autre manière y aura pénétré (...) sera puni des peines d'emprisonnement de 3 mois à six mois (...)"

articles 29, 30 et 31 : Les étrangers qui négligeront d'accomplir les formalités ci-dessus seront punis d'amendes de 50 000 à 100 000 riels pour certains cas, de 500 000 à 1 million de riels pour d'autres. Prison de 3 à 6 mois pour les récidivistes. De 5 à 15 ans pour les faussaires et les imposteurs.

expulsions

article 33 : "en dehors des pénalités prévues par la présente loi, le Ministre de l'Intérieur se réserve le droit d'expulser les étrangers immigrants du Royaume du Cambodge".

article 34 : "le Ministre de l'Intérieur a le droit d'expulser du Royaume du Cambodge tous les étrangers qui contreviennent aux dispositions de la présente loi".

article 35 : "le Ministre de l'Intérieur a le droit en plus d'appliquer l'article 29, d'expulser du Royaume tous les étrangers qui : a) par son comportement ou son activité constitue un danger pour la sécurité nationale du Royaume du Cambodge ou b) ont été reconnus et prouvés par les services compétents comme étant dangereux pour la sécurité du Royaume du Cambodge".

article 36 : "le Ministre de l'Intérieur a le droit d'expulser du Royaume tous les étrangers qui ont été admis ou sont entrés illégalement".

article 37 : "Toute ordonnance d'expulsion doit être exécutée immédiatement. L'expulsé a le droit de demander la révision de son cas en appel devant le tribunal dans un délai ne dépassant pas deux mois".

article 38 : "Toute ordonnance d'expulsion devient exécutoire dans les 7 jours après le prononcé officiel de la décision du Ministère de l'Intérieur, à l'exception d'une injonction suspendant cette ordonnance prononcée par un tribunal".

REFLEXIONS SUR LES FORCES ARMEES

Le départ, pour des raisons personnelles, du chef de la Mission militaire française au Cambodge, le colonel Pinatel, auquel a succédé, le 25 juin, le colonel Torrès, Attaché militaire auprès de l'Ambassade de France, est l'occasion de faire le point sur les travaux de cette mission, en activité depuis 16 mois. Voici l'essentiel des réflexions que nous avons recueillies au PC de la MAM.

Depuis quelques semaines, depuis que le décret concernant la création d'une gendarmerie cambodgienne a été signé (le 15 juin), on note un regain d'intérêt des responsables cambodgiens pour la mission militaire française, ou plutôt la MAM, la Mission d'Assistance Militaire.

vers l'état
de droit

C'est que cette signature

marque, après six mois de débats, un choix gouvernemental important : une nette avancée vers l'établissement d'un état de droit. La plus nette, sans doute, depuis que la Constitution a été adoptée. On peut logiquement penser que cette direction va être poursuivie, et que la mission d'assistance militaire va pouvoir prendre l'ampleur prévue.

Pour ce qui concerne la MAM, si jusqu'à présent elle n'a pas pu montrer davantage l'engagement de la France, c'est que les sommes qui lui ont été attribuées par Paris en juillet 1993, environ 50 millions de FF, n'ont été réellement mises à sa disposition à Phnom-Penh que le 1er juin 1994. On a donc manqué des moyens de transmission, de transport, des infrastructures nécessaires. En revanche l'effectif de 44 hommes apparaît suffisant.

Par leur seule présence amicale, les conseillers français ont une influence importante, et les Cambodgiens sont très attentifs, très désireux d'acquiescer une compétence.

des textes
et des ordinateurs

La mission consiste à conseiller l'Etat-major des forces militaires cambodgiennes et le ministère de la Défense concernant leurs structures et leur organisation, la définition des postes, la répartition des tâches.

La MAM a proposé au gouvernement un plan de réorganisation général de la Défense, une étude de l'Armée de l'Air, un projet d'Ecole d'officiers.

Il s'est agi d'abord de préparer les textes fondamentaux concernant l'organisation de la

défense nationale, le statut des militaires, la répartition des tâches au sein du bureau d'Etat-major, la circulation du courrier, de l'information, etc ...

Comme il est apparu que ces conseils butaient sur une insuffisante connaissance des données fondamentales, des effectifs par exemple, et sur l'incapacité de traiter ces données, la MAM a formé des officiers à l'informatique et à la bureautique : plus de trente actuellement, dont six pour le bureau du personnel. A la fin de l'année, le ministère et l'Etat-major auront 30 à 40 ordinateurs, et 80 personnes auront été formées à l'exploitation des données.

"Les responsables cambodgiens au plus haut niveau ont incontestablement la volonté d'avancer. Ces acquisitions de base leur en donnent les moyens".

Les effectifs par exemple vont

L'Amboise

Pour vos repas d'affaires, le Restaurant "L'Amboise" vous propose les spécialités gastronomiques du Chef Didier Corlou dont voici quelques exemples :



Chef Didier Corlou

L'avocat tiède et espadon fumé

Le ragout de pleurottes à la crème de foie gras

La rosace de coquilles Saint-Jacques au Noilly et persil frit

La paupiette de ris de veau aux écrevisses

Les larmes de L'Amboise aux pistaches

Cuisine aux herbes fraîches avec les meilleurs ingrédients.

Pour vos réservations, appelez le 26288 ext: 7075



Hotel Sofitel Cambodiana
P H N O M P E N H

A PROPOS ...

étranger de très haut niveau sur le projet de loi d'investissements proposé par le Secrétaire général du "Board of investments" (que l'on appelle de nouveau "Comité des Investissements du Cambodge") :

"Ce nouveau projet de loi d'investissement est au moins le cinquième, et peut-être le pire. Il est mauvais pour attirer de nouveaux investissements, mauvais pour promouvoir un climat favorable aux investissements. Ce projet est ce que les Français appelleraient "de la bouillie pour les chats".

"On pourrait l'appeler aussi bien "loi thaï d'investissement pour le Cambodge". Il copie les pires dispositions du Board of Investments (BOI) thaïlandais, dont la Banque Mondiale a dit que son système de taxes et d'incitations ont "fait plus de mal que de bien" à la Thaïlande (...). "Ce projet apparaît comme le travail d'un amateur, rédigé sans le concours de juristes professionnels et sans les conseils d'experts en investissements (...).

"Il continue à donner l'impression que la direction politique du pays est irrésolue et incapable de donner un accueil clair, simple, non ambigu à l'investissement étranger". Manifestement ces critiques ont été entendues.

Chinois

Pas d'investisseurs ... mais des Chinois de Chine Populaire s'intéressent pourtant au Cambodge. Des délégués des municipalités de Shanghai, de Canton, du Hunan, font faire des études de faisabilité concernant notamment la pêche maritime.

La société Guangda (du nom de la fille de Liu Shao Shi qui la dirige, Huang Guang Da) cherche de son côté à obtenir une licence pour exploiter le bois dans tout le Cambodge, licence d'abord accordée à des Chinois de Thaïlande qui n'ont pas assez de capitaux pour l'exploiter. Guangda créerait aussi une usine de contreplaqué.

Les Chinois "populaires" préparent d'autre part des investissements importants concernant la production et la distribution d'électricité dans "au moins cinq provinces" du Cambodge. L'affaire est conduite par le fils de Jiang Zemin -ancien maire de Shanghai, devenu Président- qui dirige un holding. Il

(suite page 5)

(Suite de la page 1)

article 6. le CDC doit répondre aux investisseurs dans un délai de 45 jours au plus à compter du jour de réception des demandes dont les formalités ont été justement et complètement remplies.

Au cas où le CDC n'aurait pas répondu dans un délai de 45 jours, les propositions d'investissement demandées seront considérées comme ayant reçu l'agrément du CDC.

CHAPITRE III

GARANTIES CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS

article 7. les investisseurs doivent être reconnus et considérés sur le même pied d'égalité, sans distinction de nationalité ou de race, sauf en ce qui concerne la propriété des terres, comme prévu dans les dispositions de la Constitution du Royaume du Cambodge.

article 8. le Gouvernement royal ne procédera pas à la nationalisation touchant aux biens des investisseurs dans le Royaume du Cambodge.

article 9. le Gouvernement royal ne contrôlera pas les prix des produits ou des services des investisseurs ayant obtenu l'agrément.

article 10. conformément aux lois concernées, aux dispositions définies et aux annonces faites par la Banque Nationale du Cambodge, le gouvernement royal autorise les investisseurs à acheter des devises étrangères par l'intermédiaire du système bancaire pour les transférer à l'étranger, pour rembourser à titre d'amortissement des dettes relatives à leurs projets d'investissement. Le remboursement ci-dessus comprend :

- 1) le paiement des impôts sur l'importation et sur le virement à l'étranger de tout le capital et des intérêts du montant;
- 2) le paiement des frais

concrets et des services d'administration

3) le transfert des bénéfices;

4) le virement du capital investi à l'étranger prévu au chapitre VII.

CHAPITRE IV

LES INCITATIONS AUX INVESTISSEMENTS

article 11. le CDC créera des incitations pour favoriser la réalisation des principaux objectifs de l'économie nationale, à savoir

- 1) industries de pointe ou industries de haute technologie;
- 2) création d'emplois;
- 3) accroissement des exportations;
- 4) industries du tourisme;
- 5) production de marchandises remplaçant les importations agro-industrielles et les industries de transformation;
- 6) construction des infrastructures physiques et production d'énergie;
- 7) développement des provinces et des régions rurales;
- 8) protection de l'environnement;
- 9) installation dans les zones spéciales de développement.

article 12. les encouragements comprennent l'exemption totale ou partielle des impôts et taxes douanières. Le CDC est chargé de rédiger les dispositions nécessaires relatives aux incitations et aux applications concrètes.

article 13. les incitations comprennent :

- 1) un taux d'imposition sur les bénéfices de 9 %.
- 2) l'exemption de l'impôt sur les bénéfices peut aller jusqu'à huit ans, en fonction des conditions de chaque projet d'investissement et des priorités définies par un arrêté du Gouvernement royal. L'exemption de l'imposition sur les bénéfices sera appliquée à partir de l'année où les premiers bénéfices seront obtenus. Les pertes durant cinq

années consécutives pourront compenser les bénéfices. Au cas où les bénéfices auront été utilisés pour investir davantage, ces bénéfices pourront être totalement exonérés d'impôts.

3) il n'y aura pas de taxe sur la répartition des bénéfices des sommes investies, que ces bénéfices soient virés à l'étranger ou répartis à l'intérieur du pays.

4) seront exemptés à 100 % des impôts de douane et de taxes les importations de matériels de construction, de moyens de production, de matériels d'équipement, de marchandises semi-finies, de matières premières et de pièces de rechange, à condition que :

- 80 % au minimum de la production soit exportée;
- les installations soient réalisées dans les zones industrielles déterminées, ou dans les zones spéciales de développement figurant dans la liste des priorités de développement publiée par le CDC.
- les industries du tourisme;
- les industries utilisant beaucoup de main d'oeuvre; les industries de transformation agro-industrielle; la production de marchandises remplaçant les marchandises importées
- la construction de l'infrastructure physique et la production d'énergie.

L'exemption des impôts de douane et de taxes à 100 % ci-dessus doit être appliquée sans limite de temps, conformément à la durée fixée par le contrat ou le cahier des charges pour les projets d'investissements produisant des biens exportés dans une proportion de 80 % de la production totale prévue au point 4) ci-dessus, et pour les projets d'investissements installés dans les zones industrielles ou les zones spéciales de développement prévues au point 4)b.

En dehors des catégories de projets d'investissement prévus aux points 4) et 4)b ci-dessus, l'exemption à 100 %

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

des impôts de douane et de taxes n'est autorisée que pendant la durée de construction des entreprises, des usines, des établissements et le commencement de l'exploitation, de la production la première année.

5) l'exemption à 100 % des impôts de douane et de taxes pour l'exportation des produits à l'étranger.

6) l'autorisation d'entrée au Royaume du Cambodge pour les étrangers qui sont

- des personnels et des experts en gestion;
- des personnels techniques;
- des ouvriers qualifiés;
- des coopérants et des personnes à leur charge autorisées par le CDC, et conformément à

observations

Ce projet est beaucoup plus simple, beaucoup plus clair, moins "policier" que le projet précédent. Il reflète une réelle envie de voir les étrangers investir au Cambodge. Le "guichet unique", le délai de 45 jours pour une réponse, seront très appréciés. L'impôt sur les bénéficiaires, très faible, est réellement attrayant. De même, les exemptions d'impôts sur les importations pour un nombre important d'activités, qui visent à favoriser les exportations et la production locale de biens diminuant les importations. Plus réaliste que le précédent, ce projet cherche à compenser dans l'esprit des investisseurs les faiblesses des infrastructures du pays, et les incertitudes politiques. Reste à voir comment la loi sera appliquée dans la pratique.

On remarque aussi une nette reprise en mains par le CDC (Conseil de Développement du Cambodge) des décisions concernant les investissements. Le *Cambodian Investment Board* redevient un simple Comité d'assistance du CDC.

la loi sur l'immigration et à la loi sur le travail.

article 14. l'autorisation et les incitations accordées par le CDC ne peuvent être transférées ni vendues.

CHAPITRE V

PROPRIETE ET UTILISATION DES TERRES

article 15. conformément à la Constitution, aux lois relatives à la propriété et à l'utilisation des terres

1) la propriété des terres servant les objectifs des activités des investisseurs leur est accordée, qu'ils soient personnes physiques ou personnes morales de nationalité cambodgienne. Une personne morale de nationalité cambodgienne est une personne morale qui a une part de plus de 50 % du capital total détenu personnellement par une personne physique ou une personne morale de nationalité cambodgienne.

2) les investisseurs peuvent utiliser les terres par bail à long terme pendant 70 ans. Le renouvellement du bail des terres doit faire l'objet d'une autorisation authentique.

L'utilisation de ces terres, y compris le droit de propriété sur ces terres, doit être conforme aux lois.

CHAPITRE V

L'UTILISATION DE LA MAIN D'OEUVRE

article 16. Les investisseurs du Royaume du Cambodge ont le droit de recruter et d'embaucher librement les employés khmers et étrangers en se conformant à la loi du travail et à la loi sur l'immigration.

article 17. le CDC autorise les investisseurs à embaucher des employés étrangers prévus à l'article 13-6 dans les conditions suivantes :

1) lorsque la qualité, la capacité et la qualification ne peuvent pas être trouvées au Royaume

du Cambodge. S'il y a embauche de telle catégorie d'employés, il faut joindre les passeports, les diplômes et les curriculum vitae de ces employés.

2) la formation continue et appropriée des employés khmers doit être assurée par les employés étrangers.

3) l'amélioration du niveau des employés khmers, pour qu'ils acquièrent un niveau élevé, doit être assurée en permanence.

article 18. les employés sont autorisés à transférer à l'étranger leurs salaires obtenus au Royaume du Cambodge par l'intermédiaire du système bancaire, après avoir payé la taxe.

CHAPITRE VII

CONFLITS ET DISSOLUTIONS

article 19. les conflits relatifs aux investissements au Royaume du Cambodge concernant les droits et les devoirs prévus dans cette loi peuvent :

1) être résolus par arrangements au moyen de consultations entre les parties en conflit;

2) si le conflit n'est pas résolu par l'arrangement dans un délai d'un mois, ce conflit peut être soumis au CDC pour qu'il donne son avis, ou pour être résolu par la voie du tribunal, ou selon les procédures des "conventions internationales sur les solutions des conflits d'investissements".

article 20. au cas où les investisseurs ont l'intention de mettre fin à leurs activités au Royaume du Cambodge, ils doivent en informer le CDC par lettre recommandée avec avis de réception. La lettre ci-dessus doit être signée par le représentant de plein droit de la société, et doit préciser les motifs de l'arrêt des activités.

article 21. au cas où il y a

(Suite page 8)

A PROPOS ...

maire de Shanghai, devenu Président- qui dirige un holding. Il est question de créer une banque chinoise pour aider ces entreprises à s'implanter au Cambodge.

Suisse

La Société Générale de Surveillance (SGS) n'est pas française comme indiqué par erreur dans notre n° 10 (A PROPOS p. 2) mais suisse.

Ecus

Et ce ne sont pas 62 millions de dollars qui se trouvent disponibles au bureau "Cambodge" de la Commission des Communautés européennes, mais 62 millions d'écus, environ la moitié pour l'année en cours, et autant pour l'année prochaine.

Vietnam

Forte augmentation des investissements au premier trimestre : 71 projets ont été approuvés, pour 827 millions de dollars : + 58 % par rapport aux investissements du 1er trimestre 1993. Depuis l'ouverture du Vietnam aux investissements étrangers, les premiers investisseurs sont : Taïwan : 1,6 milliard de dollars; Hong-Kong : 1,5; Corée du Sud : 0,7. Secteurs concernés : industrie : 3,4 milliards; hôtellerie et tourisme : 1,8; pétrole et gaz naturel : 1,3.

Inchcape

Le prix que demande Inchcape pour contrôler les marchandises à l'embarquement, 1% de leur valeur (voir *Cambodge Nouveau* n° 10) est non seulement très élevé, mais il s'appliquera même aux dons accordés au Cambodge par les pays étrangers. C'est une disposition très injuste, font remarquer certaines ambassades à Phnom-Penh : on peut imaginer que le Cambodge contrôle la qualité de ce qu'on lui donne, mais il serait anormal que le coût du contrôle soit infligé au donateur. L'ambassade de France et l'ambassade de Thaïlande se sont manifestées. De son côté le ministère du Commerce a fait connaître son désaccord : l'inspection réalisée par Inchcape doublerait celle dont Kamcontrol, qui dépend du ministère du Commerce, est responsable.

En attendant, le contrôle d'Inchcape, qui devait en principe commencer le 1er juillet, est en

(suite page 6)

A PROPOS ...

qu'il n'y aura pas de conflits d'intérêt".

Zones spéciales

Prévues dans le Code d'Investissements, elles pourront être de trois sortes, a précisé le ministre de l'Economie et des Finances :

- des zones industrielles correctement viabilisées et équipées, pourront être créées "n'importe où"
- des zones pour industries exportatrices où les entreprises bénéficieront de traitements fiscaux encore plus favorables (exonération de droits de douane à l'importation) devraient être créées à Sihanoukville et à Pochentong;
- une ou des zones franches pourraient être créées, avec exonération totale de droits et taxes.

A Sihanoukville le problème des terrains est "très aigu". De vastes surfaces sont illégalement occupées par des spéculateurs, militaires, autorités provinciales, qui devront être délogés, au besoin par la force.

bloqués

Au poste frontière de Chhrey Thom, environ 120 familles vietnamiennes, 6000 personnes, vivent sur leurs bateaux depuis plus d'un an. Ce sont les derniers des 24 000 Vietnamiens qui ont cherché à quitter le Cambodge en 1993. Ceux-ci, se considérant comme Cambodgiens, souhaitent y retourner, mais les autorités ne leur reconnaissent pas la nationalité cambodgienne. L'UNHCR, la LICADHO, la PAM, les aident. En attendant la décision de Phnom-Penh, ils vivent de pêche, de petit commerce, du guano de chauves-souris, et du riz distribué par le World Food Program.

Dans nos prochains numéros
L'assurance au Cambodge
Comment fonctionne la Justice ?
Le projet de Loi sur l'aménagement du territoire, des interviews, etc...

ARMÉE (suite)

(Suite de la page 3)

Les effectifs par exemple vont être mieux connus.

le problème des généraux

Grâce à l'informatisation des données, on connaît maintenant en détail les 1860 généraux : nom, âge, ancienneté, états de service, etc ... Y aura-t-il diminution de leur nombre ? A l'évidence, il y a des résistances énormes. C'est le pouvoir politique qui a créé ces postes, il est clair pour les conseillers français de la MAM que "la volonté de réforme ne peut pas s'exprimer dans le court terme". Il faut comprendre que ces nominations ont été faites bien souvent pour "faire sortir ces hommes de la forêt". Supprimer les postes pourrait les conduire à y retourner.

On s'attaque maintenant au recensement des colonels. La machine administrative est en route. La connaissance précise des effectifs permettra de rayer les effectifs fantômes, et de mettre en place une organisation plus rationnelle. Mais "on n'en est pas encore à passer de l'organisationnel au nominatif", c'est à dire à décider qui aura tel poste (et qui, donc, ne l'aura pas). Evidemment, il y aura des tensions fortes.

contre-guerilla : manque de logistique

Il semble que si les responsables militaires cambodgiens sont bien conscients de leurs faiblesses, sans arrogance professionnelle, et en somme tout à fait honnêtes, ils se font en revanche des illusions sur la capacité de l'armée gouvernementale à s'engager dans les zones qui ne sont pas les siennes.

Dans cette guerre que les responsables militaires veulent mener, il ne suffit pas d'avancer des soldats, il faut une logistique importante, qui manque complètement : lutte contre la

malaria, santé, réparation du matériel, ravitaillement en eau et en nourriture, soins aux blessés etc ... En face, les Khmers rouges sont chez eux, ils savent, eux, survivre sans logistique.

l'action "civilo-militaire"

D'autre part, il ne suffit pas de conquérir militairement du terrain, cela ne sert à rien s'il n'y a pas une reconquête psychologique des villages. Il faut que derrière les soldats arrivent le médecin, l'école, l'instituteur, les puits creusés, les travaux publics, le matériel agricole, le développement rural, il faut que les villageois retrouvent la paix et le bien-être, sinon, selon un schéma classique, la population aide l'armée gouvernementale le jour, et la guerrilla la nuit.

construire les fondations

Pour l'instant, les paysans sont accablés, menacés, pillés massacrés. Il est bien inutile de les armer : ils pourraient retourner les armes contre ceux qui les leur auront données. Armer les paysans ne viendra que comme la conséquence de la reconquête des coeurs et des esprits. C'est trop tôt.

le savoir-faire et le savoir-être

Quels effectifs l'armée future devrait-elle raisonnablement compter ? Ce n'est pas exactement en ces termes que la question doit être posée, mais plutôt en termes qualitatifs. Avant tout, il faut former les hommes, et cela prend du temps. Il faut former des techniciens, mécanos, pilotes d'hélicoptères, informaticiens, etc ... ce savoir-faire, cette compétence militaire peuvent s'acquérir relativement vite.

Mais aussi il faut former les

comportements, le "savoir-être" : c'est beaucoup plus long. "Il faut une armée qui serve le peuple, et non une armée qui se serve sur le peuple". La gendarmerie peut d'ailleurs être là très utile, elle est plus proche du villageois, du citoyen, que ne l'est l'armée.

Et il faut former des formateurs.

effectifs : qualité plutôt que quantité

Plutôt qu'aux effectifs, il faut donc penser d'abord à la qualité des hommes. On ne l'obtiendra qu'avec une formation de longue haleine, mais aussi avec des conditions matérielles décentes. Un soldat devrait être payé 20 dollars par mois, en plus de la nourriture et du logement. Un officier devrait recevoir 300 à 500 dollars par mois.

Si ces conditions de formation et de traitements étaient réalisées, on pourrait envisager des forces de sécurité comportant un "noyau dur", l'armée, de 20 à 30000 hommes, une gendarmerie pour sécuriser les campagnes de 10 à 15 000 hommes, et une police d'effectifs à peu près équivalents, donc globalement 60 à 70 000 hommes. Ce sont des chiffres compatibles avec une population de 9 ou 10 millions d'habitants.

Finances - Défense : quelle concertation ?

Les responsables politiques devraient d'ailleurs réaliser qu'une nette diminution des effectifs permettrait de mieux rémunérer une armée moins nombreuse, mais efficace. On peut se demander si le ministre des Finances dialogue avec le ministre de la Défense, s'il y a concertation. Il semble qu'il ait jusqu'ici consenti des "rallonges" budgétaires à l'armée. Evidemment, il ne peut pas le faire indéfiniment. Y aura-t-il un arbitrage au sommet ? Le lobby militaire l'emportera-t-il ? Ce sont des questions que l'on se pose à la MAM, en observateurs objectifs. ■

MAINTENANT
CAMBODGE NOUVEAU
EN ANGLAIS

(suite de la page 1)

du mois. Il n'y a pas de problèmes de liquidités. S'il y a des retards dans les paiements, notamment en province, c'est le fait des administrations, des ministères.

Pour les dépenses en capital en revanche (routes, électricité, réhabilitation en général, ...), il y a un très important retard, parce que 90 % environ sont financés par l'assistance internationale, et que le Cambodge n'a pas la "capacité d'absorption" nécessaire : "nous manquons de gens capables de préparer les dossiers, de présenter des projets "bancables". De ce fait beaucoup d'argent reste inutilisé (par exemple 61,7 millions d'écus sont à la disposition du Cambodge à l'Union Européenne). Mais cet argent n'est pas perdu, il s'agit de cré-

dit "revolving" sur trois ans. Nous sommes en train d'acquiescer ce savoir-faire, nous apprenons à préparer des dossiers solides. Bientôt notre "capacité d'absorption" va augmenter très nettement". C'est l'une des raisons pour lesquelles la croissance devrait s'accroître à partir de la fin de l'année.

La croissance est ralentie aussi par l'insécurité. Elle freine la production, elle freine l'investissement étranger, elle ralentit le tourisme. L'hôtellerie, surtout l'hôtellerie de luxe, en souffre. Le bâtiment connaît un net ralentissement. Bref, les transferts de capitaux, n'atteindront pas, de loin, le niveau prévu.

Un autre facteur à prendre en compte est le fait que la bourgeoisie locale n'investit pas, ou guère. Il existe des Cambodgiens riches, même s'ils ne sont pas nombreux. Ce sont pour la plupart des politiciens. Ils ne créent pas d'usines, ils préfèrent consommer : cognac, voitures, maisons, ... ce ne sont pas des dépenses productives. Les Cambodgiens pour l'instant s'en remettent aux investissements extérieurs.

Pourtant on s'attend à une forte croissance dès le quatrième trimestre, si le problème des Khmers rouges trouve une issue. "Nous savons maintenant dialoguer avec les experts, nous sommes prêts à utiliser l'argent des grands bailleurs de fonds, la capacité d'absorption arrive".

D'autre part, la forte activité économique en Thaïlande et au Vietnam va nous aider estime le Conseiller de M. Sam Rainsy : les investisseurs viennent voir le Cambodge, ils cherchent à profiter du "décalage". Le voyage est facile : 100 dollars et pas de visa ! Le flottement politique actuel, pénible il est vrai, ne durera pas

toujours. En revanche s'il n'y avait pas d'accord politique, si la guerre devait continuer ou s'aggraver, alors il faudrait craindre l'inflation, car on ne pourrait pas financer la guerre. Il ne faut pas oublier que les conditions du FMI, avec lequel le Cambodge a passé un accord, sont que les dépenses consacrées à la défense ne peuvent pas dépasser 3,9 % du PIB. Ces dépenses sont très fortes : en 1994 elles représentent plus de 50 % des dépenses courantes de l'Etat, et un peu plus de 30 % des dépenses en capital.

Pour l'instant, le budget de la défense n'est pas épuisé. Mais il y a une tendance à l'inflation chez les militaires, que le ministre Sam Rainsy cherche à freiner.

(Le Conseiller n'infirmé ni ne confirme l'information avancée par Cambodge Nouveau : la Défense aurait déjà obtenu plusieurs "rallonges" du ministère des Finances, et c'est devant le refus d'une nouvelle rallonge que le ministre de la Défense se serait adressé directement aux deux Premiers ministres. Ceux-ci ont pris la décision de charger le ministère de contrôler les exportations de bois - un trafic déjà largement aux mains des militaires - et d'en percevoir les taxes, privant ainsi le budget de l'Etat d'une source de revenus importante).

Le Conseiller Sok Hach rappelle enfin les grands équilibres que le Cambodge doit respecter dans toute la mesure du possible : en plus du

taux de croissance déjà cité, - un taux d'inflation contenu dans les limites de 5 à 9 % d'ici 1996.

- un déficit public des dépenses en capital inférieur à 2%.

o o o

Respecter ces grands équilibres, ce n'est pas seulement préserver la santé économique du Cambodge, c'est tenir les engagements pris, c'est donner confiance à la communauté financière et aux grands bailleurs de fonds. Accroître les dépenses militaires au contraire compromettrait cette confiance : c'est en somme le langage que tient le ministère des Finances.

Les recettes du ministère des Finances ont été "très satisfaisantes" pour les cinq premiers mois de l'année : supérieures aux prévisions, surtout pour les deux premiers mois. Par rapport à la même période de 1993, les recettes des douanes, avec une moyenne mensuelle de 30 milliards de riels, sont trois fois supérieures, les impôts, avec plus d'un milliard de riels de moyenne mensuelle, ont plus que doublé. Les recettes des domaines sont également en très forte hausse. On s'attend toutefois à une certaine stagnation pour les mois à venir, en attendant le "démarrage" au quatrième trimestre ou au début de 1995.

inflation : tendance "préoccupante"

"Le mois d'avril a été marqué par une pression croissante sur les prix" écrit la Banque Nationale dans son bulletin n° 6. "Pour les quatre premiers mois de l'année, l'augmentation atteint presque 8 %. C'est une situation préoccupante au regard de l'objectif du gouvernement d'un taux d'inflation de 10 % pour l'année entière. Cette hausse est due principalement à des facteurs psychologiques qui ont conduit à amasser du riz plutôt qu'à un accroissement de la masse monétaire (...). Les prix à la consommation ont augmenté de 3,64 % en avril, un chiffre en fort contraste avec ceux des mois précédents qui avoisinaient 1,4 %. (...). Les prix des denrées alimentaires ont augmenté en avril de presque 5%. Le cours du riel, qui avait oscillé entre 2 485 et 2490 dollars au début et au milieu du mois, atteignait 2520 à la fin avril, "faiblesse relative qui reflétait les incertitudes politiques". Le 30 juin le dollar valait 2 540 riels.

CAMBODGE NOUVEAU présente

THE NECESSARY GUIDE FOR THE BUSINESSMAN IN PHNOM-PENH

Les entreprises, avec leurs adresses, téléphone, fax, nom du représentant, nationalité et activités; les ambassades et organismes internationaux; les ONG; les services publics cambodgiens; que voir ?; la santé; les hôtels et restaurants; les boîtes de nuit; une carte et deux index.

en vente au journal : 20 US\$

Les Editions TEVODA, 10 rue Louis Em (ex 282)

(Suite de la page 5)

demande de dissolution hors du tribunal, les investisseurs doivent fournir au CDC la lettre des créanciers, des auteurs de plaintes, et du ministère de l'Economie et des Finances précisant que tous les problèmes ont été définitivement réglés. Alors ces investisseurs seront autorisés à dissoudre officiellement la société selon les formalités du code de commerce.

article 22. au cas où l'investisseur est officiellement autorisé à dissoudre, que ce soit par la voie du tribunal ou hors de cette voie, il peut transférer ses biens à l'étranger ou les utiliser dans le Royaume du Cambodge. Pour les machines et matériels d'équipement munis d'autorisation d'importer avec exemption d'impôts et utilisés pendant une durée inférieure à cinq ans, l'investisseur est tenu de payer les impôts conformément à la loi en vigueur.

CHAPITRE VII DISPOSITIONS PROVISOIRES ET DISPOSITIONS FINALES

article 23. les projets d'investissements autorisés par la loi sur les investissements de l'Etat du Cambodge et par l'arrêté sur les investissements étrangers dans l'Etat du Cambodge sont aussi soumis aux avantages et aux devoirs prévus dans la présente loi. Mais la présente loi n'a pas d'effet rétroactif.

article 24. au cas où l'investisseur a violé ou a négligé l'application des conditions définies, le CDC a le droit et le pouvoir de retirer les droits divers et tous les avantages, ou une partie seulement, accordés à l'investisseur.

article 25. cette loi doit être proclamée d'urgence. ■

Si nous voulons attirer les investisseurs ...

... il nous faut une bonne loi sur les investissements, mais il faut aussi que cinq conditions soient remplies, a dit le ministre des Finances dans une conférence de presse le 29 juin :

- que la sécurité soit assurée, sécurité des personnes, et sécurité pour l'économie.

Tant qu'il y a des gens armés sur les routes, dans les campagnes, qui vous arrêtent pour vous demander de l'argent, il n'y a pas vraiment de sécurité;

- que les infrastructures soient en état d'assurer l'approvisionnement en eau, en électricité, les communications, ...

- que les prix des terrains ne soient pas trop élevés. Ils devraient être cinq fois moins chers, eu égard au niveau de vie du pays. Le niveau très élevé des prix a

deux raisons principales : 1) lors des privatisations de 1989, beaucoup d'acheteurs étaient des spéculateurs; 2) beaucoup de ces spéculateurs font du blanchissage d'argent : l'achat de terrains, l'immobilier, servent souvent à blanchir de l'argent gagné illégalement, avec le trafic de drogue ou autres. Le Cambodge, en l'absence de lois et de contrôles sur la provenance de l'argent, est un paradis pour ces trafiquants;

- que la corruption soit efficacement combattue. Elle fausse les données.
- que le cadre législatif soit achevé : il manque encore beaucoup de lois, notamment sur le travail, sur la banque, sur les contrats, sur l'arbitrage, ... En attendant, il n'y a pas assez de transparence pour les investisseurs. ■

METTRE LES KHMERS ROUGES HORS-LA-LOI ?

LE POUR ET LE CONTRE

Pour la mise hors-la-loi (résumé de la proposition de loi) : les Khmers rouges ont signé les accords de Paris du 23 octobre 1991. Cependant ils n'ont pas rempli leurs engagements principaux, en particulier cessez-le-feu, ouverture de leurs zones, désarmement et dissolution de leurs forces, respect des droits de l'homme. Ils ont continué à mener des attaques contre les représentants de l'UNTAC et contre des Cambodgiens; ils n'ont pas participé aux élections; depuis les élections ils ont poursuivi leurs actes de terrorisme et actions de génocide, banditisme, pose de mines, assassinats de civils, occupation illégale du territoire, vente de biens nationaux; viol de la Constitution du Royaume (en particulier les articles 3, 49, 50, 52); ils n'ont pas écouté les appels successifs à la réconciliation de l'UNTAC, des autres factions, de Sa Majesté le Roi, et du Gouvernement Royal. Les leaders du Kampuchea démocratique ne peuvent donc pas se réclamer des Accords de Paris et échapper à leurs responsabilités pour les crimes commis depuis que Pol Pot a pris le pouvoir en 1975-78.

Les membres politiques et militaires du Kampuchea Démocratique seront arrêtés et envoyés devant la justice. Pour sécession, destructions, rébellion, incitation prendre les armes contre l'autorité de l'Etat, ils seront considérés comme criminels et passibles de 10 à 20 ans de prison; dans les cas graves de 20 à 30 ans, ou à vie.

Il y aura une période d'amnistie de 2 mois après la mise en vigueur de la loi, pour permettre à ceux qui le voudront de revenir sous l'autorité du Gouvernement Royal. Cette amnistie ne jouera pas pour les leaders du Kampuchea Démocratique.

Contre la mise hors-la-loi (arguments donnés par Sam Rainsy le 27 juin) :

- ce serait contraire à la volonté du Roi.

- ce serait fermer la porte à toute solution pacifique : "on irait au désastre", c'est à dire à l'affrontement général.

- ce serait le prétexte à une foule d'injustices : on inquiéterait des gens innocents qui sans être Khmers rouges sont simplement contre la guerre, contre la corruption, qui ne sont pas entièrement d'accord avec le gouvernement. N'importe qui pourrait se trouver accusé d'être Khmer rouge. Ce serait comme au temps du Mc Carthysme. Le gouvernement deviendrait extrêmement répressif, et sans résultats;

- ce serait anti-constitutionnel : en déclarant les Khmers rouges hors-la-loi on supprimerait leurs droits. Or "le Roi garantit les droits et la liberté de son peuple". Et la Constitution garantit la liberté d'opinion. ■



Directeur de la publication : Chea Kimthan

Rédacteur en chef : Alain Gascuel

Mise en page : Yves Cassagne

Impression : Cambodia Informatics Center - CIC

10 rue Louis Em (ex 282) - BP 836 Phnom Penh
Royaume du Cambodge
tel (015) 91 19 67

CAMBODGE NOUVEAU

est vendu exclusivement sur abonnement
Exemplaire gratuit et tarif des abonnements sur demande